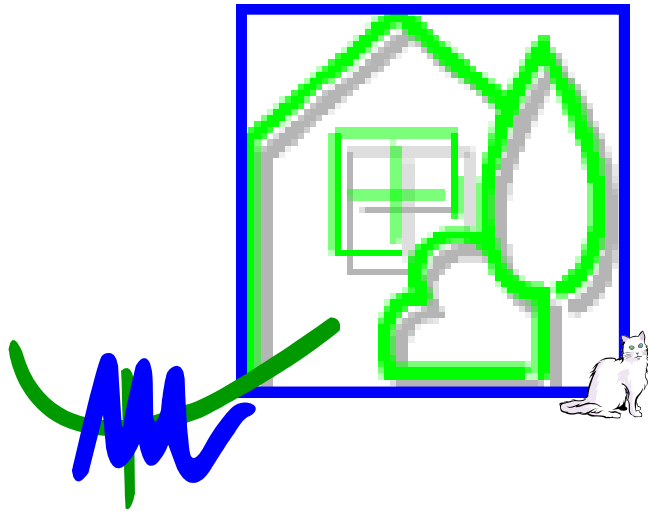




CENTRE HOSPITALIER  
MOULINS YZEURE

**L'hospitalisation à domicile permet :**

- **Un retour plus rapide au foyer en continuant le traitement commencé à l'hôpital**
- **D'éviter une entrée à l'hôpital et de commencer un traitement chez soi**



CENTRE HOSPITALIER  
MOULINS YZEURE

**HOSPITALISATION A DOMICILE**



**HAD**

Contact permanent  
avec l'équipe de soins

04 70 35 76 76

ou

06 80 28 02 44



Création : Service H.A.D.  
Conception : Service communication  
Imprimé par nos soins  
DIP/PLA/65. Parution septembre 2002 - Mise à jour mai 2014

## LE SERVICE VOUS ASSURE



- La surveillance médicale par le médecin de votre choix
- Les soins infirmiers et les soins d'hygiène et de confort
- La délivrance des médicaments par la pharmacie hospitalière
- La fourniture de tout le matériel médical nécessaire
- Les examens de laboratoire et de radiologie
- Le traitement par un kinésithérapeute de votre choix
- Le retour en consultation à l'hôpital
- Les transports en ambulance ou en véhicule sanitaire léger, si nécessaire

## LES AVANTAGES DE L'HOSPITALISATION A DOMICILE

- Eviter une hospitalisation
- Réduire la durée du séjour à l'hôpital
- Assurer une collaboration entre médecin hospitalier et médecin privé

## FIN DE LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge par le service d'hospitalisation à domicile se termine sur proposition conjointe de votre médecin traitant et de l'équipe soignante.

## LE QUESTIONNAIRE DE SORTIE

Vous venez de bénéficier du service d'hospitalisation à domicile qui a tout mis en œuvre pour vous assurer les soins que votre état de santé nécessitait et ce dans les meilleures conditions possibles.

Le fonctionnement de ce service vous a peut-être suggéré quelques réflexions.

Nous vous serions reconnaissants de nous en faire part en répondant au questionnaire et en l'adressant à :



**Monsieur le Directeur  
CENTRE HOSPITALIER  
B.P. 609  
03006 MOULINS CEDEX**

## DOSSIER DE SOINS

A domicile se trouve un dossier de soins avec :

- Le double des prescriptions médicales
- Les résultats des analyses de laboratoire
- Les transmissions écrites des infirmiers, aide soignants, du médecin traitant si problème particulier



## MEDICAMENTS ET EXAMENS



Les médicaments prescrits par votre médecin traitant sont fournis par la pharmacie hospitalière.

Ne pas vous fournir auprès de votre pharmacien habituel.

Les examens de laboratoire sont réalisés par le laboratoire de l'hôpital ou par un laboratoire conventionné.

L'infirmier d'HAD communique ensuite les résultats, par téléphone ou fax, à votre médecin traitant. Un double des résultats est déposé dans votre dossier de soins à votre domicile.



## LE SERVICE HAD



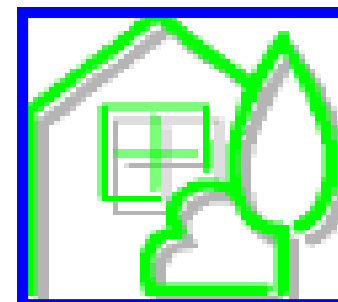
Le service d'Hospitalisation A Domicile (HAD)  
est un service du  
Centre hospitalier de Moulines-Yzeure.

Il est situé :

Pavillon PASTEUR rez-de-cour  
10, avenue Général de Gaulle  
B.P. 603

03006 MOULINS CEDEX

Tél. : 04 70 35 76 76 - Fax : 04 70 35 78 41



- Le service HAD comprend une équipe médicale et paramédicale.
- Il assure la continuité des soins 24 h/24 et 7 jours /7.

## ORGANIGRAMME

### SERVICE HAD

Responsable hospitalier

Médecin coordonnateur

Cadre de santé

Infirmiers HAD

Infirmiers libéraux

Aides-soignants

Assistante sociale

Secrétaire

## L'INFIRMIER LIBÉRAL ET/OU L'INFIRMIER HAD



- Effectue les soins prescrits
- Surveille votre traitement
- Est régulièrement en rapport avec votre médecin traitant et le rencontre à votre domicile, si besoin
- Tient à jour votre dossier de soins qui permet à tous les membres de l'équipe soignante de noter leurs passages, leurs observations, de réaliser la cohésion indispensable au bon déroulement de votre prise en charge.

**En cas de besoin, vous pouvez joindre l'infirmier HAD 24 h/24.  
au numéro d'appel  
figurant sur votre dossier de soins  
qui reste à votre domicile.**

## L'AIDE SOIGNANT

Assure les soins d'hygiène et de confort :

- Shampoing
- Douche
- Aide à la toilette
- Etc.

## VOTRE MÉDECIN TRAITANT



Votre médecin traitant a la responsabilité des soins au domicile et aura connaissance de votre dossier médical hospitalier.

Il prescrit :

- les traitements (même ceux réservés à l'usage hospitalier) ;
- les examens de laboratoire, radiographie...

Votre médecin traitant :

- assure votre suivi médical pendant toute la durée de votre hospitalisation à domicile.
- vient vous voir aussi souvent que le nécessite votre état de santé.
- collabore avec son collègue hospitalier (demande de consultations, échange d'informations...)
- décide de l'arrêt de la prise en charge et envisage avec l'équipe HAD les relais nécessaires à mettre en place.

## L'INFIRMIER EN HAD

- Organise votre hospitalisation à domicile
- Planifie les soins prescrits par le médecin
- Coordonne les interventions des personnels soignants et paramédicaux
- Assure la liaison entre médecins
- Examine avec vous la mise en place des aménagements nécessaires à l'arrêt de votre prise en charge par le service de l'HAD



## POUR BÉNÉFICIER DE L'H.A.D.

L'intervention du service d'hospitalisation à domicile se fait après :

- L'accord du médecin où vous êtes hospitalisé
- L'accord de votre médecin traitant
- Sur votre accord ou celui d'un membre de votre famille
- Si les conditions d'hébergement familial le permettent

Si vous n'êtes pas hospitalisé, la demande de prise en charge est faite par votre médecin traitant.

Dès votre entrée à l'hôpital, vous pouvez prendre contact avec le service d'hospitalisation à domicile :

- Par l'équipe HAD : 04 70 35 76 76
- Par l'assistante sociale : 04 70 35 78 52



## FRAIS DE SEJOUR

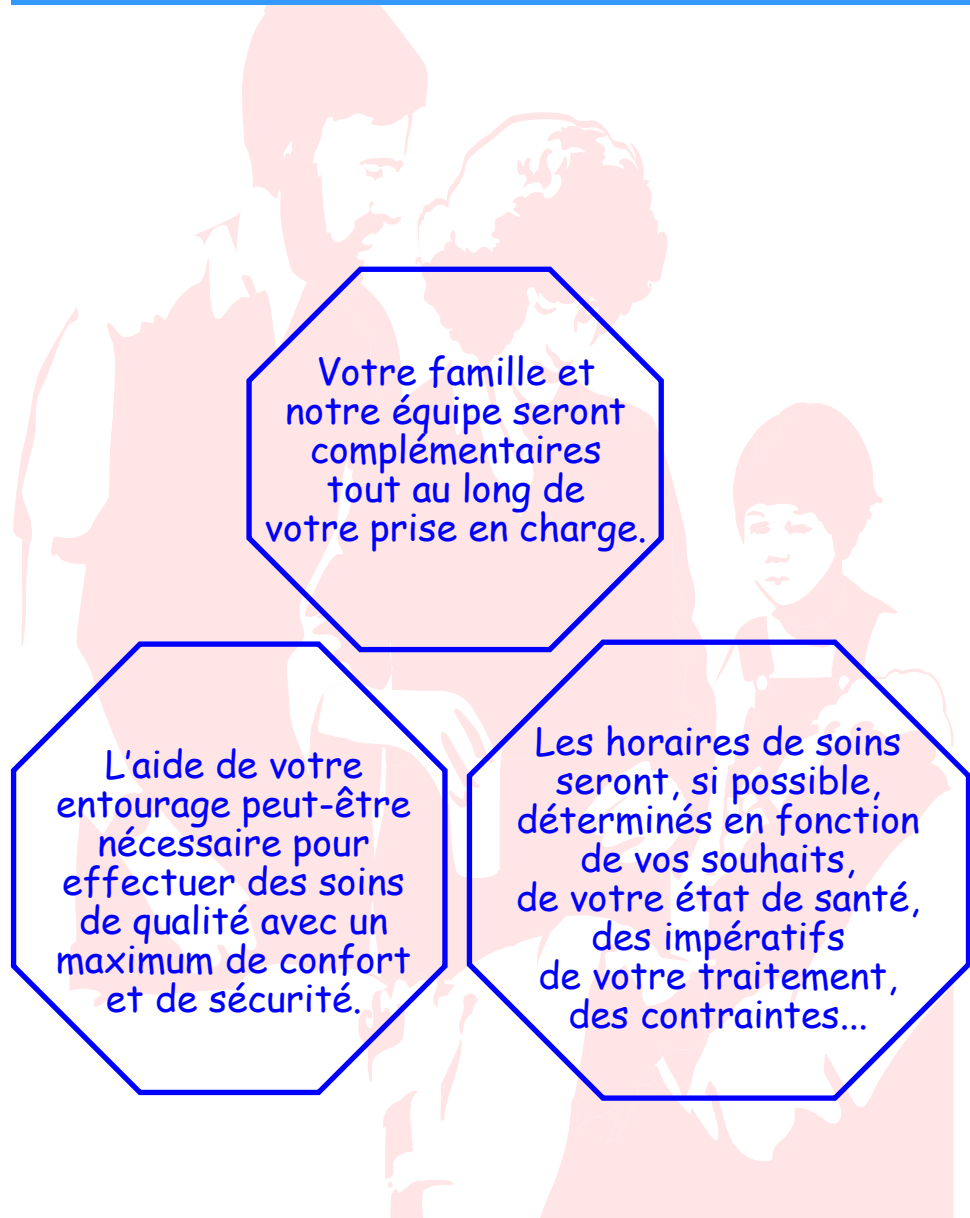


Si vous êtes hospitalisé dans un autre service de soins, votre hospitalisation à domicile vient en continuité de votre séjour hospitalier car le service H.A.D. est un service hospitalier comme les autres.

Si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge à 100% pour raison médicale, votre caisse d'assurance maladie accorde la prise en charge à hauteur de 80 % pendant 30 jours puis à 100% à compter du 31<sup>e</sup> jour d'hospitalisation et ce sans avance de frais. Votre mutuelle complémentaire peut couvrir les 20% restants.

Toutes les consultations de votre médecin traitant en rapport avec l'hospitalisation à domicile sont prises en charge dans le cadre de votre séjour.

## LA COLLABORATION DE L'ENTOURAGE EST INDISPENSABLE



Votre famille et notre équipe seront complémentaires tout au long de votre prise en charge.

L'aide de votre entourage peut-être nécessaire pour effectuer des soins de qualité avec un maximum de confort et de sécurité.

Les horaires de soins seront, si possible, déterminés en fonction de vos souhaits, de votre état de santé, des impératifs de votre traitement, des contraintes...

L'équipe de l'H.A.D. est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.